



AVIS DE DÉPÔT

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, MRC de Témiscouata :

QU' à sa séance ordinaire du 5 juin 2018 tenue aux lieu et heure désignés, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Athanase a déposé le **Projet de règlement R 183-2018** intitulé :

**Projet de règlement R 183-2018 modifiant le *Règlement de zonage*
numéro R 157-2014 de la Municipalité de Saint-Athanase**

QUE ce projet de règlement consiste à modifier le Règlement de zonage R 157-2014 de la Municipalité pour le rendre conforme au Règlement 02-10-22 de la MRC de Témiscouata modifiant son Règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Témiscouata qui est entré en vigueur le 5 février 2018.

QU' à la même séance régulière du Conseil municipal du 5 juin 2018 un avis de motion a été donné pour l'adoption dudit règlement lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement sur le site Internet de la Municipalité à Info@saint-athanase.com et, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler concernant ce projet de règlement est priée de les faire parvenir par écrit, **au plus tard dans les 21 jours de la date de publication de cet avis**, à la direction générale de la Municipalité;

QUE cet avis de publication sera affiché à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal pour une période de trente (30) jours à compter de la date de cet avis ou jusqu'à la date de la prochaine séance du Conseil.

Donné à Saint-Athanase, ce 7^e jour du mois de juin 2018

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase, résidant à Saint-Athanase, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies, aux endroits désignés par le conseil, le 7^e jour de juin de l'an 2018 à 11h30.

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat, ce septième jour de juin de l'an 2018.

ET J'AI SIGNÉ :

Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Athanase